



**PROCES-VERBAL D'INFORMATION
CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2008**

République Française

Département du Bas-Rhin

Date de convocation : 18/11/2008

Nombre de délégués : 26

Délégués en fonction : 26

Délégués présents : 25

(+ 1 procuration)

Etaient présents :

Marckolsheim :

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER,

M. Jean-Marie HAEFFELI,

M. Marc GAUTIER,

M. Jean-Paul SEILLER,

Mme Claudine OBER,

Mme Catherine GREIGERT,

Mme Chrystelle ERARD,

M. Jean-Claude MULLER,

M. Jean-Pierre ARNOLD,

M. Gilles WEBER,

Mme Christiane BERNARD,

Artolsheim :

M. Bernard SCHULTZ,

Mme Agnès DUWERNELL

(suppléante)

Bootzheim :

M. Georges BLANCKAERT,

M. François GALLIN,

Elsenheim :

M. Francis MERTZ,

M. François REMOND,

Heidolsheim :

M. Alex JEHL,

M. Richard GUIOT,

Hessenheim :

Mme Anne-Lise ULRICH,

M. Yves MUNSCH,

Mackenheim :

M. Jean-Claude SPIELMANN,

M. André SCHMITT

Ohnenheim :

M. Rémy STOECKLE,

M. J.Jacques KRACHER

Etaient absents excusés :

M. Antoine HERTH,

M. Philippe PIVARD

Assistaient en outre :

M. Gérard SIMLER (Conseiller
Général),

M. Francis BRAUN (Directeur de
l'Antenne départementale du CG67),

M. Jean-Marie SIMLER (CCGR),

M. Jean-Paul BEHR (Trésorier)

M. Jean-Pierre PIELA (Président du
SMICTOM)

M. Jean-Luc PATRIS (Directeur du
SMICTOM)

M. Yves JANET (suppléant),

Mme Marie-Louise HUMBERT
(suppléante),

M. Benoît ECK (suppléant),

Mme Danièle SCHWEIN (suppléante),

Mme Patricia CUCUAT (suppléante)

L'an deux mil huit,

le vingt-quatre novembre à vingt heures,

le Conseil de Communauté s'est réuni en session ordinaire à la mairie de
Marckolsheim.

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2008
2. Délégation au Président : enfouissement des réseaux
3. Elsenheim : réaménagement de la route de Colmar
4. Hessenheim : réaménagement diverses rues
5. Multi-accueil à Marckolsheim : DSP
6. Relais des assistantes maternelles : DSP
7. RHIN VIVANT : Convention INTERREG IV
8. INFOBEST : avenant - convention de financement
9. Etude sur les sentiers du Grand Ried : participation à l'indemnisation d'un stagiaire
10. S.D.I.S. : convention de transfert – avenant n° 4
11. Personnel : cadeau de naissance
12. Divers et communications
13. Intervention des représentants du SMICTOM

Le Président, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, salue l'ensemble des membres de l'assemblée. Il ouvre la séance en invoquant la réflexion qui est actuellement menée au sujet de l'association « ASTERIED ». Puis sont évoqués les différents points mentionnés à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 29/09/2008

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'approuver** le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008.

2. Délégation au Président : enfouissement des réseaux

Certains aménagements de voirie peuvent nécessiter l'enfouissement des réseaux téléphone – vidéo – électricité.

Lorsque ces enfouissements de réseaux aériens sont liés à des opérations de voirie inscrites au budget, il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de mise en souterrain des lignes avec France Telecom, Est Vidéo ou EDF.

Afin de faciliter l'exécution des réalisations,

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'accorder** délégation au Président pour la signature des conventions qui lient la Communauté de Communes avec France Telecom, Est Vidéo ou EDF pour l'enfouissement des réseaux aériens.
- ✓ **d'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce genre de prestations.

3. Elsenheim : réaménagement de la route de Colmar (traverse RD 208)

Le Conseil Général envisage de confier la maîtrise d'ouvrage de la part départementale à la CCME.

Le coût de l'opération est estimé à 900 000 € TTC (voirie CCME, Eclairage Public, mise en souterrain du réseau téléphonique et chaussée départementale)

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'accepter** le projet établi par le bureau d'études,
- ✓ **d'autoriser** le Président à signer les conventions avec le Conseil Général (convention de désignation de maîtrise d'ouvrage, convention de financement, convention d'entretien et de gestion ultérieure),
- ✓ **d'autoriser** le Président à passer les marchés de travaux, de fournitures et de services, conformément au Code des Marchés Publics,
- ✓ **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions,
- ✓ **d'habiliter** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

4. Hessenheim : réaménagement diverses rues

Objet : Réaménagement des rues Principale, de Baldenheim, de Schwobsheim et de l'Eglise (traverses RD 605 et RD 705)

Le Conseil Général envisage de confier la maîtrise d'ouvrage de la part départementale à la CCME.

Le coût de l'opération est estimé à 1 300 000 € TTC (voirie CCME, Eclairage Public, mise en souterrain du réseau téléphonique et chaussée départementale)

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'accepter** le projet établi par le bureau d'études,
- ✓ **d'autoriser** le Président à signer les conventions avec le Conseil Général (convention de désignation de maîtrise d'ouvrage, convention de financement, convention d'entretien et de gestion ultérieure),
- ✓ **d'autoriser** le Président à passer les marchés de travaux, de fournitures et de services, conformément au Code des Marchés Publics,
- ✓ **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions,
- ✓ **d'habiliter** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

5. Multi-accueil à Marckolsheim : délégation de service public

La Délégation de Service Public concernant la gestion du service multi-accueil de Marckolsheim (halte-garderie/mini-crèche), ainsi que la convention de gestion entre la CCME et l'AGF du Bas-Rhin, délégataire, arrivent à échéance au 1^{er} juin 2009.

Le choix du futur gestionnaire du service multi-accueil doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de délégation de service public.

Pour des raisons techniques de gestion, des raisons financières et des paramètres relatifs aux usagers, les élus de la commission petite enfance se sont prononcés en faveur d'un mode de gestion délégué.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'accepter** le recours à une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion du service,
- ✓ **d'autoriser** le Président à lancer la procédure de consultation et à signer tous les documents relatifs au dossier,
- ✓ **de fixer** la durée de convention à cinq ans,
- ✓ **d'autoriser** le Président à solliciter l'avis de la Commission Technique Paritaire du Bas-Rhin.

6. Relais des assistantes maternelles : délégation de service public

La Délégation de Service Public concernant la gestion du Relais d'Assistants Maternelles de la CCME, ainsi que la convention de gestion entre la CCME et l'AGF du Bas-Rhin, délégataire, arrivent à échéance au 1^{er} juin 2009.

Le choix du futur gestionnaire doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de délégation de service public.

Dans l'attente de la réflexion à mener par la Commission « service à la population », le Conseil de Communauté décide de reporter cette décision.

7. RHIN VIVANT : Convention INTERREG IV – Rhin supérieur

Après 16 ans de démarches, le Rhin, l'un des grands fleuves industrialisés d'Europe, vient d'être inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale au titre de la convention de RAMSAR, aux côtés de sites aussi mondialement connus que la Camargue, le delta du Danube ou les Everglades en Floride.

Le constat a été fait que la zone rhénane n'est pas suffisamment valorisée sur le plan touristique. A cet effet l'association « Rhin vivant » a vu le jour en 2005. Elle a pour objectifs de promouvoir, d'animer et de développer le tourisme durable dans les milieux naturels remarquables des bords du Rhin, en France et en Allemagne. Elle fédère des intervenants français et allemands du tourisme, de l'environnement, des sports et loisirs de pleine nature et des collectivités territoriales.

Le nouveau projet « RheNa Tour » coordonné par « Rhin vivant » qui bénéficiera de subventions dans le cadre du programme INTERREG IV, propose de lier gestion des ressources et durabilité, et d'appliquer ces principes au domaine du tourisme.

Le programme d'actions prévoit d'intervenir sur les thèmes suivants :

- Mise en œuvre d'une e-plate-forme
- Elaboration de Chartes de bonnes pratiques éco-touristiques transfrontalières
- Etude sur les innovations éco-touristiques dans le domaine des modes de déplacement doux
- Systèmes mobiles d'information touristique
- Etude sur l'innovation dans le domaine des sites éco-touristiques exemplaires
- Evaluation environnementale

On peut citer, entre autre, dans le cadre de ce projet, une étude concernant la valorisation de la Maison forestière de Mackenheim en tant que site éco-touristique exemplaire, financée par ce programme à hauteur de 7 700 €.

La contribution de la CCME au programme global est ventilée comme suit :

- 11 580 € de contribution financière versée directement à Rhin Vivant
- 4 720 € sous forme de dépenses directes correspondant à du temps de travail de l'agent de développement effectué et valorisé dans le cadre de ce programme ; ce qui permettra à la CCME de récupérer 4 720 € de subvention européenne via Rhin Vivant

Soit un solde financier de **6 860 €uros**.

- Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,**
- ✓ **de valider** l'engagement de la CCME dans le projet « RheNa Tour »
 - ✓ **d'autoriser** le Président à signer la convention de cofinancement Interreg IV
 - ✓ **d'inscrire** les financements nécessaires au Budget de la CCME.

Ces dispositions sont adoptées à 24 voix plus 1 procuration et 1 abstention.

8. INFOBEST : avenant à la convention de financement 2007-2009

Par délibération du 16 octobre 2006, la CCME a décidé de soutenir financièrement, à raison de 2 500 € annuel, l'instance INFOBEST, dans le cadre d'une convention de financement pour la période allant de 2007 à 2009.

L'avenant à la convention a pour objet de valider les modifications suivantes :

- adhésion du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) CENTRE HARDT RHIN SUPERIEUR en lieu et place de la Communauté de Communes Essor du Rhin.
- Retrait de l'association REGIO DU HAUT RHIN avec réduction des contributions financières.
- Déménagement de l'instance INFOBEST au sein de la Villa Eschbach, suite à la destruction des bâtiments appartenant à la CCI situés sur l'ancienne plateforme douanière de Vogelgrun.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'autoriser** le Président à signer l'avenant à la convention de financement 2007 – 2009.

9. Etude sur les sentiers du Grand Ried : participation à l'indemnisation d'un stagiaire

La Communauté de Communes du Rhin va missionner, en 2009, une étude sur l'offre en sentiers pédestres dans le Grand Ried. L'objectif est d'analyser et de cartographier l'existant et de déterminer les perspectives de développement de cette offre nature. A terme, le but est de faire en sorte que ces sentiers constituent une vraie plus value de l'offre touristique du Grand Ried, en apportant plus de cohérence et d'attractivité.

Cette mission de six mois sera confiée à un stagiaire pour un montant global de 4 000 €. La contribution de la CCME représente 13,70% du coût partagé entre les 5 EPCI du Grand Ried.

Dans l'attente de la réflexion à mener sur ce point, le Conseil de Communauté décide de reporter cette décision.

10. SDIS : Convention de transfert – avenant n° 4

Vu le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants et R 1424 – 1 et suivants),

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Ccme en date du 7 décembre 1999 approuvant la convention de transfert,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du S.D.I.S. en date du 29 décembre 1999 approuvant la convention de transfert,

Vu la convention de transfert conclue le 29 décembre 1999 entre le S.D.I.S. et la Ccme,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de transfert conclu le 13 avril 2000,

Vu l'avenant n° 2 à la convention de transfert conclu le 5 janvier 2004,

Vu l'avenant n° 3 à la convention de transfert conclu le 31 août 2005,

Vu la délibération du 16 septembre 2008 du Bureau du S.D.I.S. approuvant l'avenant n° 4 à la convention de transfert qui stipule la prise en charge des ordures ménagères par le S.D.I.S.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **d'approuver** les termes de l'avenant n° 4 et la modification de l'annexe 5 de la convention de transfert
- ✓ **d'autoriser** le Président à signer cet avenant.

11. Personnel : cadeau de naissance

A l'occasion de la naissance du petit Gabin, il est proposé d'accorder un cadeau de naissance à Monsieur Dominique BERGMANN, Educateur des Activités Physiques et Sportives à la Piscine.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- ✓ **de lui verser** la somme de 100 € en guise de cadeau de naissance.
- ✓ **de prévoir** les crédits nécessaires au budget annexe de la piscine.

12. Divers et communications

Monsieur Gérard SIMLER, Conseiller Général, évoque la mise en place, depuis le 1^{er} septembre, d'un nouveau schéma directeur sur le canton desservant le « réseau 67 » par la ligne de bus n° 520.

Une communication personnalisée à chaque commune sera faite auprès de chaque citoyen par le biais d'un courrier retraçant les horaires, le prix, les possibilités offertes et les correspondances avec les horaires du TER.

13. Intervention des représentants du SMICTOM

Le Président clos la séance et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre PIELA, Président du SMICTOM et Monsieur Jean-Luc PATRIS, Directeur, pour un exposé sur les orientations futures votées par le SMICTOM.

INTRODUCTION

Monsieur PIELA introduit le discours en rappelant à l'assemblée le travail qui a été mis en œuvre depuis le transfert de la compétence au SMICTOM en 2003. La redevance avait alors été choisie pour être appliquée sur l'ensemble des 9 communautés de communes, mais ce dispositif a très vite posé des difficultés vu la diversification des tarifs appliqués pour un même service.

C'est ainsi qu'en 2005, des études ont été lancées dans l'objectif de mettre en place une redevance incitative unique, reflétant la transparence et l'équité et dans laquelle serait également pris en considération le geste éco-citoyen du tri. Cette redevance unique sera calculée sur le volume du bac gris qui recevra les déchets ménagers résiduels.

Les excellents résultats obtenus en 2007 sur les 4 sites pilotes qui ont accueilli le nouveau dispositif, conduit le SMICTOM à le généraliser sur l'ensemble du territoire d'ici 2010.

Ce nouveau dispositif destiné à maîtriser les coûts tout en améliorant le service se caractérise par :

- le remplacement des conteneurs : le bac destiné aux emballages ménagers recyclables de couleur brune devient jaune, et le bac destiné aux ordures ménagères résiduelles de couleur verte devient gris.
- la simplification des consignes de tri
- la mise en adéquation des modes de collecte avec les contraintes de l'habitat. Les petits immeubles d'habitations collectives seront équipés de bacs operculés et verrouillés. Les grands ensembles d'habitations verticales et les centres villes seront équipés de conteneurs d'apport volontaire.
- la redéfinition du service rendu auprès des professionnels dans le cadre strict des missions du SMICTOM d'Alsace Centrale, à savoir la collecte et le traitement des seuls déchets ménagers ou assimilés.

Sur le territoire de la Ccme, les nouveaux bacs devraient être mis en place d'ici l'automne 2009 pour une application de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2010. D'ici là, les comités directeurs des 9 communautés de communes et les maires seront sollicités, afin de se prononcer sur les modalités pratiques de mise en œuvre de celle-ci.

Par ailleurs, d'autres études ont été menées, notamment sur le contrôle des entrants dans les déchetteries, afin de réduire un tonnage anormalement élevé face à la moyenne nationale.

BUDGET PRIMITIF 2009

Après un bref rappel du cadre législatif en France, Monsieur PATRIS fait le point sur le projet « HORIZON 2010 » dont les choix se sont tournés pour les 9 communautés de communes à l'application de la Redevance Incitative Unique sur l'ensemble du territoire et pour le SMICTOM à la maîtrise des coûts, l'optimisation des process et une gestion adaptée du bac auprès de l'utilisateur. Quatre axes stratégiques majeurs ont ainsi été définis : économique, environnemental, social et réglementaire. Ceux-ci sont successivement évoqués par Monsieur PATRIS.

Par ailleurs, la contribution à verser au SMICTOM connaîtra une variation de +3% pour l'année 2009.

REPONSES AUX QUESTIONS

Gestion des anciens bacs : Les bacs bruns pourront être conservés par les usagers qui en ont fait l'acquisition. Les bacs verts seront, quant à eux, récupérés et recyclés.

Les emballages : De gros efforts restent à faire en matière d'emballage. Une tendance se profile vers l'éco-taxe dont le but est de faire glisser le coût du contribuable vers le consommateur.

Déchets verts : Les déchets verts représentent une part importante des apports en déchetterie. Le SMICTOM souhaite à ce sujet avoir sur le territoire de la Ccme un site pilote, afin d'entamer une nouvelle phase d'expérimentation permettant de réduire ces apports. La ville de Marckolsheim s'est proposée site pilote.

Mécanisation des collectes et politique sociale du SMICTOM : Il est certain qu'il faudra trouver un équilibre entre la volonté de moderniser les équipements et de maintenir une politique sociale, sachant que la mécanisation des collectes n'entraîne pas nécessairement une suppression des postes de ripeurs.

Méthanisation : A l'heure actuelle, le SMICTOM d'Alsace Centrale est le seul à composter. Pour répondre à la question de la création d'une unité de méthanisation, il faut d'abord connaître le positionnement des autres collectivités.

L'équipement des salles communales en bacs : Des enquêtes seront réalisées pour évaluer les besoins de chaque bâtiment communal pour lequel sera proposé un dispositif adapté. Les agents communaux seront formés pour gérer ces sites.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 1^{er} décembre 2008

Le Président,

F. PFLIEGERSDOERFFER